

CONFÉRENCE OFCE

Paris 2024, (en)Jeux Olympiques : un regard pluridisciplinaire
23 juin 2023

Pourquoi les villes abandonnent-elles leur candidature aux Jeux Olympiques ?

Nathalie Fabry (Labo Dicen-Idf) & Sylvain Zeghni (Labo LVMT)

Université Gustave Eiffel

Plan de la présentation

I. Accueillir les JO ?

- Un processus long qui embarque de plus en plus de parties-prenantes
- Des coûts de plus en plus élevés
- De moins en moins de certitudes sur les bénéfices attendus
- De moins de candidatures de villes d'accueil

II. Pourquoi refuser d'organiser les JO ?

- Les fondements du refus : entre Droits de l'Homme, contestation d'un business et droit à la ville
- Deux mouvements de contestation : les anti-olympisme et les anti-candidatures
- Les ajustements du CIO

Conclusion : Les JO dans le contexte de la transition écologique

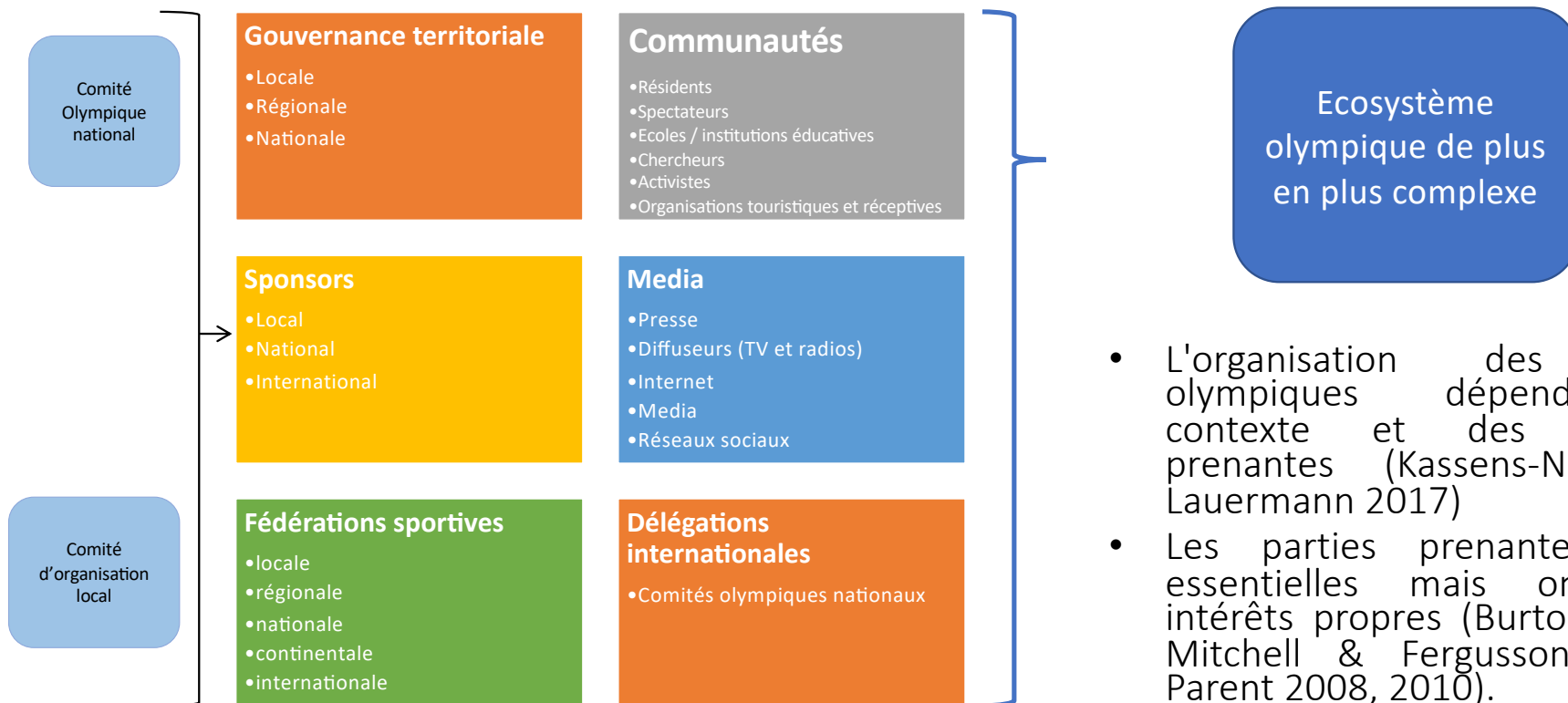
Introduction

- Le 13 septembre 2017, le Comité international olympique (CIO) a attribué les JO d'été de 2024 à Paris et fait inédit ceux de 2028 à Los Angeles sans même lancer d'appel à d'autres soumissionnaires. C'est le signal qu'il est devenu extrêmement difficile de trouver des villes hôtes volontaires.
- La concurrence entre les villes pour l'honneur d'accueillir le plus grand événement sportif du monde était autrefois aussi vigoureuse que la concurrence entre les athlètes eux-mêmes. Pas moins de 11 villes ont présenté leur candidature initiale pour accueillir les Jeux olympiques d'été de 2004, suivies de 10 candidatures pour 2008 et de 9 autres pour 2012.
- Mais tout cela a changé ces dernières années. L'organisation des JO est devenue une affaire longue et extrêmement coûteuse ce que la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accentuer.

I. Accueillir les JO ?

Devenir ville d'accueil des JO ...

Un processus long (7 ans) qui embarque une constellation de parties-prenantes



- L'organisation des Jeux olympiques dépend du contexte et des parties prenantes (Kassens-Noor & Lauermann 2017)
- Les parties prenantes sont essentielles mais ont des intérêts propres (Burton 2003, Mitchell & Fergusson 2015; Parent 2008, 2010).

Devenir ville d'accueil des JO ...

Des coûts de plus en plus élevés

- Les coûts sont toujours sous-estimés
 - évaluation ex-ante et mesure ex-post JO = taux de dépassement toujours plus élevés « malédiction du vainqueur » (Andreff, 2012) :
 - contrainte de réalisation : JO date butoir donc obligation de payer pour honorer l'échéance (Baade et Matheson, 2016)
- Les coûts sont classifiés par le CIO en 3 catégories
 - **Coûts opérationnels** : technologie, transports, logistique, emplois, administration, sécurité, secours, cérémonies, accueil touristique, etc.
 - **Coûts directs en capital** : village olympique, centre de presse et de diffusion, équipements sportifs, etc.
 - **Coûts indirects en capital** : infrastructures de mobilité (route, rails, aéroports, etc.), les infrastructures d'hébergement (rénovation, construction, etc.), ...
- Les coûts sont rarement couverts par les recettes (sponsors, droits TV), une partie des recettes étant reversées au CIO (sauf billetterie).
- Les organisateurs (pays et villes) doivent s'engager à financer tout déficit
 - Les résultats attendus ne sont pas garantis car dépendants des interactions en place

JO d'hiver

Ville (pays)	Année	Epreuves	Athlètes engagés	Coûts
Salt lake City (USA)	2002	78	2399	2,520 (*)
Turin (IT)	2006	84	2508	4,366 (*)
Vancouver(CA)	2010	86	2566	2,540 (*)
Sochi (RU)	2014	98	2780	21,890 (*)
PyeongChang (KR)	2018	102	2922	10,5 (**)
Pékin (CN)	2022	109	1861	3,9 / 38,5 (***)

JO d'été

Ville (pays)	Année	Epreuves	Athlètes engagés	Coûts
Sydney (Australie)	2000	300	10651	5,026 (*)
Athènes (GR)	2004	301	10625	2,942 (*)
Pékin (CN)	2008	302	10942	6,810 (*)
Londres (UK)	2012	302	10568	14,957 (*)
Rio (BR)	2016	306	10500	13,692 (*)
Tokyo (JP)	2020 (2021)	339	11656	12,9 (**)

Sources : Flyvberg, Stewart et Budzier (2016), Flyvbjerg N., Budzier A. et Lunn D. (2021) pour la période 2000-2016, auteurs sur la base de sources diverses pour 2020-2022.

Notes : (*) milliards de USD 2015 ; (**) milliards de USD courants ; (***) milliards de USD courants chiffres officiels chinois / chiffres BusinessInsider. Les Chinois déclarent les coûts opérationnels tandis que BusinessInsider ajoute les coûts directs d'infrastructures- <https://www.insider.com/real-cost-of-beijing-games-10-times-chinas-reported-figure-2022-1>

Devenir ville d'accueil des JO ...

De moins en moins de certitudes autour des bénéfices attendus

Politique / territoires	Communautés	Sponsors	Médias	Fédérations sportives	Délégations	Fréquentation touristique
<ul style="list-style-type: none"> Retombées économiques (exportations, emploi, etc.) Visibilité internationale renforcée (capacité à organiser des mega-events) Mise en valeur du patrimoine et rénovation urbaine Attractivité du territoire et du tissu socio-économique à MT Levier d'expérimentation (gouvernance, environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de l'événement Retombées matérielles (infrastructures, emplois) Retombées immatérielles (fierté, célébration, cohésion) Cadre de vie et développement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité de la marque Hausse des ventes Réputation de la marque 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité Croissance des audiences Emotion partagée 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité et hausse de la popularité des sports Amélioration de la qualité des équipements sportifs Risque des éléphants blancs 	<ul style="list-style-type: none"> Gagner des médailles Visibilité des pays via leurs champions 	<ul style="list-style-type: none"> Pendant les JO : effets de substitution des participants aux JO aux touristes Après les JO : hausse des flux touristiques entrants et des recettes du tourisme

Sources : Maennig et Richter (2012), Levy & Berger (2013); Matheson (2008, 2009), Baade et Matheson, 2016, Fabry et Zeghni (2020, 2021), Müller et al. (2021)

Note : liste non exhaustive qui ne tient pas compte des villes « sorties » avant le dépôt de candidature au niveau national

Devenir ville d'accueil des JO ...

Des candidatures contestées et en voie de raréfaction (raisons financières et protestations locales)

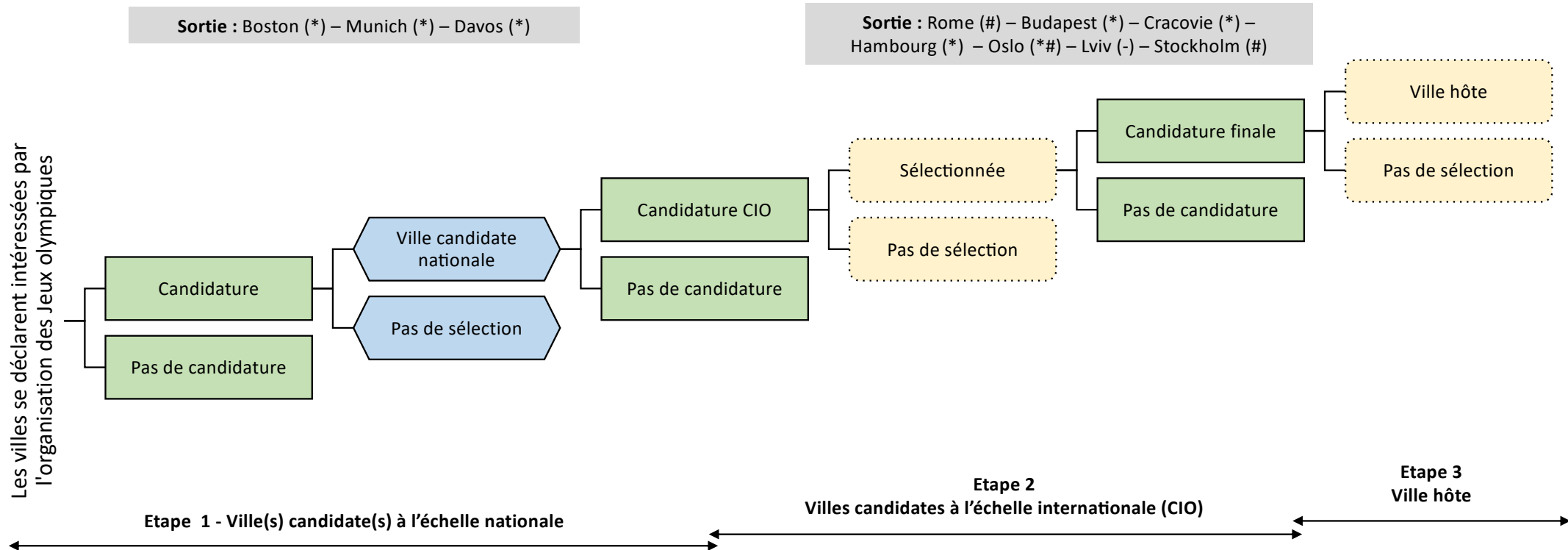
Décision du comité olympique national

Légende

Décision du comité olympique international

Décision des parties prenantes

(*) referendum
 (#) décision politique
 (-) décision géopolitique



II. Pourquoi refuser d'organiser les JO ?

Les fondements du refus

Entre Droits de l'Homme, contestation d'un business et droit à la ville

- **La contestation exogène des JO** : utiliser les JO comme tremplin d'une cause politiques et / ou de droits humains
 - Utiliser la portée médiatique mondiale (Oliver et Lauerma, 2017) pour se faire entendre pendant les JO = un « moment de mouvement » (Boykoff, 2014a, p. 26).
 - salut du « point levé du Black power » lors des JO de 1968 ;
 - boycotts pendant la guerre froide (JO Moscou 1980, Los Angeles 1984) ou l'apartheid
 - manifestations nationalistes tibétaines avant les JO de Beijing en 2008
 - lutte contre l'argent roi (London 2012).
- **La contestation endogène** depuis la campagne pour les JO 2022
 - Contestation du leg des JO (mouvement anti-Olympique)
 - Contestation de la légitimité des JO (mouvement anti-bids ou anti-soumission).
 - Ces deux formes de protestation contemporaines ne s'excluent pas mutuellement et représentent une contrariété importante pour le Comité international olympique qui voit le nombre de candidatures se réduire et donc son choix de villes à désigner contraint.

Deux mouvements de contestation

Les anti-olympisme et les anti-candidatures (anti-bids)

- Le Mouvement anti-olympique critique le « leg » fait aux villes hôtes par ce que Lenskyj (2002, 2004) qualifie d'industrie olympique internationale.
- Les universitaires jouent un rôle essentiel dans ce débat (Boykoff, 2014b ; Flyvbjerg et Stewart, 2012 ; Zimbalist, 2015a, 2015b, Duignan, 2019).
- Deux raisons principales sont évoquées.
 1. L'absence de liens explicites et gagnants entre les coûts engagés pour l'accueil des JO et les impacts sur les villes hôtes, sauf pour les sponsors (Boykoff, 2014a ; Louw, 2012 ; Müller, 2015 ; Zirin, 2014). La notion de « leg » met moins l'accent sur les retours monétaires que sur les possibles avantages environnementaux, informationnels, éducatifs, durables ou de planification urbaine (Leopkey et Parent, 2012 ; Hartman et Zandberg, 2015 ; Brittain & al., 2018).
 2. La gouvernance du sport olympique et la corruption dans le mouvement olympique (Jennings, 1996 ; Lenskyj, 2008) et plus généralement au fait que le système de candidature internationale est considéré comme peu transparent et peu démocratique.

Deux mouvements de contestation

Les anti-olympisme et les anti-candidatures

- Le mouvement anti-candidature est le fait de citoyens qui contestent la légitimité de la candidature (Oliver et Lauerma, 2017) grâce aux réseaux sociaux. Ils tentent de décourager la candidature des villes dès l'annonce de l'intention de la candidature.
 - L'avenir urbain et le « droit à la ville » (Henri Lefebvre 1968) sont les préoccupations premières avancées par les militants
- La contestation porte également sur la politique urbaine locale et sur l'utilisation des candidatures aux JO pour orienter la décision publique. Les militants craignent :
 - Que les sommes consacrées à l'accueil des JO se substituent à d'autres investissements collectifs par un effet de substitution : demande de transparence
 - Les dépassements de coûts donc le risque d'augmentation des impôts (Billing et Holladay, 2012) : demande de projections réalistes de coûts et d'évaluation d'impacts à LT
- Ce mouvement est très organisé et se professionnalise. « No Boston » aide les citoyens contestataires des autres villes à se structurer et à forger leurs éléments de discours. Ce *soft-power* est à l'origine de nombreux abandons de candidature ou de retrait de candidatures à l'accueil des JO.
- Les militants ne sont pas contre l'organisation des JO. Ils sont contre le gaspillage des fonds publics, les dépassements de coûts et le surdimensionnement des infrastructures (éléphants blancs)
- Importance croissante des préoccupations environnementales

Les ajustements du CIO

Olympic Agenda 2020

- L'Agenda olympique 2020 a été adopté à l'unanimité lors de la 127e Session du CIO à Monaco les 8 et 9 décembre 2014. Les réformes font suite à une année de discussions et de consultations avec toutes les parties prenantes du Mouvement olympique, ainsi qu'avec des experts externes et le public.
- Il formule 40 recommandations pour reformer les attendus en matière d'accueil des JO (effets pour JO 2030)
 - plus de transparence, de probité
 - Nouvelle procédure : « invitation » des villes (embarquer les résidents dès le début)
 - Promouvoir des JO moins dispendieux : utiliser les infrastructures et équipements existants, penser la reconversion des équipements (document New Norm - 118 mesures de réduction des coûts), rompre avec le gigantisme, etc.
 - Introduire des préoccupations environnementales dans tous les aspects de l'Olympisme (3 piliers de l'Olympisme : sport, culture, environnement)
 - NB : les candidatures de Paris et LA sous le format New Norm et Agenda 2020

Les ajustements du CIO

Agenda 2020 + 5

- En 2021, le CIO a adopté l'Agenda olympique 2020+5 comme nouvelle feuille de route stratégique du CIO et du Mouvement olympique jusqu'en 2025. On peut identifier 5 grandes thématiques dans les 15 mesures nouvelles :
 - La Solidarité
 - La Numérisation
 - La Durabilité
 - La Crédibilité
 - La Résilience économique et financière

Conclusion

Les JO dans le contexte de la transition écologique

- Avec l'Agenda 2020 le CIO affiche la volonté de connecter les JO avec les trajectoires de développement des villes hôtes (Chappelet 2016; Wolfe 2023).
- Les JO doivent s'adapter à la ville dans une perspective de LT (Bourbillères, Gasparini & Koebel 2023)
- Pistes avancées : la fin du nomadisme de l'accueil des JO ?
 - Grèce pour les JO d'été (symbolique) ou 3 destinations en alternance pour les JO d'hiver (il faut que je retrouve la référence)
- Du point de vue de la recherche :
 - besoin d'introduire la complexité dans la prise de décision (Wolfe 2023)
 - Besoin d'évaluer la soutenabilité environnementale des JO (Müller at al. 2021)